

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

SEANCE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à vingt heures trente, le conseil municipal de Pont-Saint-Pierre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie, Maire.

Date de convocation : le 22 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 15

Etaient présents : Mr. HEBERT Philippe, Mme AUBRIL Katie, Mr. LEVACHER Philippe, Adjoints ;
Mmes CHEDRU Kristell, DUHO Christelle, GALLIENNE Véronique, GOURIOU Laura, VEZIER Lorna et MM CHEVALIER Romain, DURIEZ René, GODEFROY Marc, LETERME Christophe, OULAL Abdelkader, JOIGNANT Benjamin.

Secrétaire de séance : Mme Laura GOURIOU

1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE :

Madame le Maire rappelle les points évoqués lors du conseil en date du 1^{er} juin 2026.

En l'absence d'observations, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 – SIEGE 27 -PREVISION DES TRAVAUX :

Comme chaque année, il s'agit de transmettre au SIEGE 27, les travaux d'éclairage public envisagés pour 2027. Les propositions seront ensuite étudiées et débattues lors de la réunion cantonale qui aura lieu en novembre.

Il est proposé de poursuivre l'enfouissement des fils nus de la Grande Rue à partir de l'entreprise MILTON ROY jusqu'à la fin de la rue René Raban. Ces travaux permettront de remettre en état les trottoirs par la suite. En parallèle, le déploiement du LED se poursuivra sur la Grande rue avec notamment le remplacement de luminaires au niveau d'Intermarché puis entre le 25 Grande rue et la boulangerie pâtisserie « Ecrin de douceur ».

Il est rappelé que l'enfouissement du réseau dans la rue du collège, soit de la piscine municipale jusqu'au cimetière a été planifié pour 2026 et que les dates de démarrage du chantier seront communiquées dès que possible. D'autre part, dans le cadre de la

rénovation énergétiques des bâtiments, un audit énergétique concernant l'école est en cours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la prévision des travaux d'enfouissement et de déploiement du LED.

3 – PROPOSITION D'INSTALLATION D'UNE BORNE ELECTRIQUE :

Une rencontre avec la Société E55C a eu lieu concernant l'installation de bornes électriques au sein de la commune. Une implantation serait possible à la piscine auprès du transformateur et éventuellement sur la place du marché devant le dentiste, raccordée avec la borne du marché. Une borne offre deux points de recharge et occupe deux places de parking.

Sur le plan financier, l'abonnement du compteur est à la charge de la commune et représente un coût de 45 € TTC par mois soit environ 540 euros l'année. En contrepartie, la commune perçoit une redevance de 0.01 € sur chaque kwh chargé ce qui représente environ 100 euros pour 3 ou 4 heures d'utilisation.

La société E55C prend en charge les coûts de raccordement et de maintenance. En cas de panne, intervention sous 72 h, si c'est un problème de câble sous 4 à 6 heures.

La signalisation au sol reste à la charge de la commune.

L'installation se fait 3 mois après la signature de la convention. C'est une autorisation de territoire pour 20 ans après les parutions légales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend en compte cette proposition, une mise en concurrence ainsi qu'une évaluation des besoins seront réalisées avant de rendre la décision.

4 – PRTS – TRAVAUX AU CLUB HOUSE :

Afin de rendre le club plus attractif, le Pont-Saint-Pierre Romilly Tennis club (PRTS) souhaite créer un club house au sein du hangar. Les travaux seraient réalisés sous forme d'un chantier participatif et le club prendrait à sa charge l'achat des matériaux. Les coûts à la charge de la commune concerneraient le raccordement en eau, avec pompe de relevage, et l'assainissement pour un coût estimé aux alentours de 5000€.

Plusieurs stratégies ont été envisagées pour la fourniture en eau :

- Raccordement sur le réseau actuel en creusant une tranchée d'une longueur totale de 200 m avec interruption de l'approvisionnement en eau pour l'hiver.

- Possibilité de raccordement sur le bâtiment du club de football adjacent avec l'aval de la commune de Romilly-sur-Andelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable concernant ces travaux. Cependant, les projets de raccordement en eau et d'assainissement doivent être clairement définis et des informations complémentaires doivent être apportées.

5 – MARCHE DE CHAUFFAGE – SIGNATURE D'UN AVENANT :

D'importants travaux à la maison pour tous sont à prévoir : la réfection du circuit d'eau chaude afin d'éviter les risques de légionnelle par l'installation d'un bouclage. Les travaux comprennent le changement des colonnes de douches ; 3 par vestiaires. Ces vestiaires sont utilisés par le centre de loisirs l'été. Le coût de l'opération 12 105.41 €HT.

Par ailleurs, une des classes n'est pas correctement alimentée en chauffage ; fuite sur le réseau. Montant des travaux : 5 582.47 € HT.

Enfin, 2 aérothermes sur 3 de la maison pour tous ne fonctionnent plus. Montant des travaux : 13 757.54 €.

Depuis 2019, la commune a signé un marché de chauffage qui comprend dans le cadre du P3, un certain nombre de travaux qui seront lissés tout au long des 12 années que dure le contrat. Compte tenu des travaux précédemment cités, qui sont urgents, il convient de réajuster le contrat par un avenant. Cet avenant entraîne une plus-value annuelle de 825.48 euros.

Il convient d'autoriser la signature de cet avenant n° 2.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 2 avec la société MISSENARD permettant la répartition des dépenses engendrées sur plusieurs années.

6 – PUMPTRACK – ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE :

Après avis de la commission, il serait nécessaire de se faire accompagner pour le montage du dossier de la pumptrack : Cahier des clauses Administratives et Cahier des Clauses Techniques notamment. Le cabinet EAD, non spécialisé sur ce type d'installations, propose une prestation entre 6 000 et 7 000 € HT et Newbee pumptrack 7 000 et 12 000 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à contacter un bureau d'étude expert dans ce domaine pour garantir la conformité du pumptrack tout au long du chantier.

7 – PREEMPTION D'UN TERRAIN :

La préemption immobilière est un outil qui peut être utilisé pour réaliser des projets d'intérêt général ou pour protéger des biens immobiliers. La préemption se fait au moment d'une vente pour laquelle la collectivité dispose d'un délai de 2 mois pour agir. Il s'agit ce soir de recueillir l'avis du conseil.

Après consultation du conseil municipal, la mairie pourrait exercer son droit de préemption.

8 – IMPAYES LOYER COMMERCIAL :

Lors d'un conseil de fin d'année, la mairie avait alerté le conseil sur les difficultés de paiement de la locataire du salon de thé « Les gourmandises de Nono ». Le Conseil avait demandé qu'une dernière démarche soit faite pour tenter d'obtenir un versement. Malgré les nombreux messages et les promesses de la locataire, la dette s'élève aujourd'hui à plus de 9000 euros.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire et après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le lancement de la procédure de rupture de bail et la prise de contact avec l'assurance juridique.

9 – COMMISSIONS, SYNDICATS ET CDCLA :

CDCLA :

Le Conseil Communautaire s'est tenu le jeudi 9 juin.

- Famille :
 - o Présentation de la CDCLA et du fonctionnement de cette commission.
- Voirie, mobilité :
 - o Présentation de la CDCLA et du fonctionnement de cette commission.
 - o Blablacar daily : 30283 trajets (2023-2026) – fin de marché fin 2026, ce qui a permis de reverser 70 000 € aux conducteurs. Le projet sera donc reconduit avec un coût participatif pour l'utilisateur de 0.20 € par trajet.
 - o Atchoum : propose des trajets solidaires dans la limite de 80 km. Sur 321 demandes, 302 trajets ont été réalisés sur une distance moyenne de 27 km.
 - o CDCLA : voies intérêts communautaires. Travaux neufs 50/50. 110 000 € de travaux réalisés sur la commune de Pont-Saint-Pierre lors du dernier mandat (aménagement de l'allée des bouleaux, rue des pâtures, et enrobé au niveau de la piscine)
 - o Conférence des Maires : La volonté d'améliorer la réactivité lorsque qu'une panne survient au niveau de l'éclairage public a été affirmée.
- Cycle de l'eau :

- Présentation de la CDCLA et du fonctionnement de cette commission.
- Le projet concernant les travaux de la station d'épuration de Perriers-sur-Andelle a été débattu. Les deux possibilités étant de construire une plus grosse station sur Perriers-sur-Andelle, ou de créer deux stations plus modestes, l'une à Perriers-sur-Andelle et la seconde à Vandrimare.
- Patrimoine bâti et coopération avec les communes :
 - Présentation de la CDCLA et du fonctionnement de cette commission.
 - Une proposition d'achat d'une balayeuse mutualisée entre Pont-Saint-Pierre et les communes voisines a été lancée.
- Tourisme :
 - 1500 euros aux Abbayes de Mortemer et de Fontaine Guérard, ainsi qu'au château de Bonnemare pour la saison culturelle
 - Guide vidéo sur le territoire
 - 11 décembre : spectacle équestre au cirque d'Elbeuf

SIDEAL : Sous l'impulsion de la commune de Pont-Saint-Pierre, la demande de subvention de 10 000 € auprès de l'ANS a été acceptée. Cette somme sera intégralement reversée au SIDEAL comme mentionné dans le compte rendu du conseil municipal du 1^{er} juin 2026.

SIEM :

- Le vote du règlement a été réalisé.
- Le SIEM tient à remercier la MJC pour l'organisation de la fête de la musique.
- Une réflexion sur l'accessibilité des communes à l'école de musique (autres que Pitres – Pont-Saint-Pierre et Romilly-sur-Andelle) est menée. Il s'agirait de réévaluer la contribution des communes afin de proposer des frais d'inscription réduits.

Commission environnement :

- Le projet du Pumptrack a été étudié afin de faire appel à un bureau d'étude (cf point n°6).
- La nature de la clôture de l'aire de jeu a également été réévaluée, le coût passant du simple au double pour une clôture plus fantaisiste (supérieur à 20 000 €), la commission a décidé de conserver une clôture classique qui pourrait être ultérieurement décorée *via* des projets collaboratifs.
- L'installation de 10 poubelles pour les déjections canines est également souhaitée. Nous travaillerons pour cela avec l'association « l'outil en main » basée à Charleval. L'achat des matériaux serait ainsi à la charge de la commune mais les travaux seraient pris en charge.

- L'ajout de panneaux de rue est prévu afin de compléter les panneaux manquants, notamment pour les impasses.

Commission voirie :

- Envoi des plans topographiques afin que les membres de la commission y mettent leurs idées.

Commission communication :

- La rédaction du Petit Pétriopontain n°32 est en cours.
- Le site internet de la commune est complété et sera régulièrement sujet à des améliorations.
- La page Facebook est régulièrement alimentée.
- Pour le magazine de la communauté de commune « Lyons-Andelle le Mag », la commission propose de préparer un article sur la future pumtrack et de réserver la publication de la fermeture hebdomadaire de la VC 92 pour un prochain numéro.

10 – QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

- Le prochain conseil municipal aura lieu le 14 septembre à 20 h 30
- Dans le cadre de la fête nationale du 14 juillet une cérémonie se tiendra à 10 h 30 au Monument aux Morts
- La cérémonie pour le 82^{ème} anniversaire de la libération de Pont-Saint-Pierre se tiendra le 29 août à 11 h 00 au Monument aux Morts
- Report du feu d'artifice – proposition de la date du 29 août
- La première réunion concernant le groupe scolaire se tiendra après le 20 juillet
- L'Auberge de l'Andelle serait bientôt louée pour l'installation d'un nouveau restaurant
- La question de l'entretien des haies communales de la résidence Saint Nicolas a été soulevée. En particulier, le souci d'équité a été mentionné entre les habitants bénéficiant de la taille des employés communaux et ceux faisant appel à leur frais à des professionnels.
- Signalement d'un groupe de jeunes adolescents à vélo (par groupe de 2 et jusqu'à une dizaine individus) sonnant de façon récurrentes chez les particuliers (jusqu'à 4 fois par jours et ce, plusieurs fois sur les deux derniers mois) avant de prendre la fuite
- M. Benjamin JOIGNANT, conseiller municipal, a fait part de son souhait de démissionner pour des raisons personnelles.

En l'absence de questions complémentaires, la séance est levée à 00h01.

